

ASSEMBLÉE NATIONALE7 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CE32

présenté par

M. Lenormand, Mme Bassire, M. Naegelen et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

Avant le 1^{er} avril 2024, le Gouvernement remet un rapport sur les moyens à mettre en oeuvre pour mieux protéger et exploiter durablement nos Zones Economiques Exclusives (ZEE) en Outre-Mer, et notamment y favoriser la pêche par les pêcheurs ultramarins.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est de mieux protéger et exploiter durablement nos Zones Economiques Exclusives (ZEE) autour de nos territoires d'Outre-mer, en particulier par des moyens humains et matériels suffisants notamment en termes de sécurité maritime, et y favoriser la pêche par un meilleur accompagnement des pêcheurs ultramarins notamment dans l'obtention des aides au renouvellement de la flottille.

Il serait en effet rationnel et pertinent que ces ZEE, qui font de la France et de l'Union Européenne la deuxième puissance maritime mondiale, profitent avant tout sur le plan économique à nos pêcheurs ultramarins.